



Bulletin d'information du Forum africain des régulateurs des services publics Août 2024

Chers membres,

C'est un grand plaisir pour moi de me connecter avec vous par le biais de notre deuxième bulletin d'information, partageant les activités de l'organisation qui ont eu lieu en août.

Je profite de cette occasion pour vous présenter notre nouveau membre de l'AFUR, la LERC Liberia (Liberia Electricity Regulatory Commission). Le Dr Lawrence Sekajipo, président du Conseil des commissaires, a déclaré que le LERC, l'un des régulateurs naissants du continent africain, utilisera son adhésion pour apprendre et explorer les possibilités de renforcer sa surveillance réglementaire de l'électricité au Libéria. Nous nous réjouissons à la perspective d'une relation longue et fructueuse avec eux et nous savons qu'ils bénéficieront de leur adhésion.

Je vous invite à vous joindre à moi pour féliciter l'ingénieur Elijah Sichone pour sa nomination au poste de directeur général de l'ERB (Energy Regulation Board) de la Zambie. L'ingénieur Sichone est certainement bien connu dans le domaine de l'énergie et apporte une riche expérience à ERB, et je sais que l'AFUR bénéficiera de ses connaissances et de son expérience.

Nous souhaitons également la bienvenue à la PURA (Autorité de régulation des services publics de Gambie) après une longue absence, j'espère que vous trouverez des avantages à rejoindre les événements, les réunions et les groupes de travail de l'AFUR.

Veuillez continuer à vous connecter avec nous sur nos plateformes de médias sociaux - LinkedIn <https://www.linkedin.com/company/afur> et Facebook <https://www.facebook.com/afurnet> ainsi que visiter notre nouveau site Web remanié, www.afurnet.org

Nous appelons tous nos membres à partager des nouvelles, des articles ou des événements qui, selon vous, pourraient intéresser d'autres personnes.

Cordialement,
Debbie Roets, secrétaire exécutive

SITE WEB D'AFUR

Pour la lettre d'information de ce trimestre, nous sommes ravis de partager plusieurs mises à jour et idées qui reflètent notre engagement continu envers la mission du Forum africain des régulateurs des services publics (AFUR).

1. **Faits saillants du site Web** : Notre site Web officiel, afurnet.org, continue d'être une ressource vitale pour les intervenants du secteur de la réglementation des services publics. Parmi les principales mises à jour, citons l'annonce de notre **prochaine 21e Conférence annuelle et Assemblée générale annuelle (AGA)**, qui se tiendront du **4 au 7 mars 2025 à Kribi, au Cameroun, à l'Autorité Portuaire Nationale (APN)**. Le thème de cette année, « L'utilisation des technologies intelligentes », favorisera les discussions sur les défis, les opportunités et les innovations en matière de gestion portuaire et de réglementation des services publics.
2. **Présence en ligne engageante** : L'AFUR s'engage activement auprès de sa communauté par le biais des plateformes de médias sociaux. Notre [page Facebook](#) compte actuellement 55 mentions « J'aime », où nous partageons des nouvelles et des mises à jour pertinentes sur la réglementation des services publics. Parallèlement, notre [profil LinkedIn](#) met en évidence notre expertise dans divers secteurs, notamment l'énergie, les télécommunications et l'eau et l'assainissement, ce qui nous a permis de construire un réseau professionnel axé sur l'amélioration de la réglementation.
3. **Webinaires à venir** : Ne manquez pas le prochain webinaire co-organisé avec la Banque africaine de développement, axé sur le rôle essentiel des régulateurs. Il s'agit d'une excellente occasion d'apprendre et de dialoguer avec des leaders d'opinion dans le domaine de la réglementation des services publics.
4. **Engagement des membres** : Nous encourageons tous les membres de l'AFUR à se tenir informés des dates et des événements importants du trimestre à venir. Gardez un œil sur notre calendrier interne qui présente les jours fériés, les occasions spéciales et les événements à l'échelle de l'organisation.

Nous nous réjouissons à l'idée d'un autre trimestre productif et apprécions votre engagement continu avec l'AFUR alors que nous nous efforçons d'améliorer la réglementation des services publics à travers l'Afrique !

Groupes de travail sectoriels

L'objectif des groupes de travail sectoriels est d'élaborer des cadres réglementaires appropriés pour les thèmes identifiés dans le plan stratégique de l'AFUR. Les groupes de travail se réunissent

régulièrement, généralement une fois par mois, en personne ou virtuellement, pour discuter des progrès, partager des idées et prendre des décisions. Le groupe de travail établit, seul ou par l'intermédiaire d'experts désignés parmi les partenaires de coopération, un rapport final exposant des recommandations politiques ou des cadres réglementaires sur le thème abordé au cours des réunions au cours d'une série de réunions.

Les groupes de travail sont ouverts à tous les membres de l'AFUR, le seul critère est que les membres qui sont intéressés à contribuer à ces groupes de travail doivent être engagés.

Énergie:

Le groupe de travail sur le secteur de l'énergie s'est réuni le 29 août, le thème du groupe de travail pour les prochains mois est « **Politiques et cadres réglementaires qui ont encouragé l'infrastructure de réseau** » (projet 5 du plan stratégique de l'AFUR). Il y a eu deux présentations, l'une pour l'Égypte et l'autre pour l'ERB, en Zambie. Les présentations sont disponibles sur le site web.

Eau:

Le Groupe de travail sur l'eau et l'assainissement s'est réuni le 27 août sur le thème « **Réglementation des petits systèmes autonomes d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les communautés périphériques/Services d'assainissement rural** » (Projet 1 du Plan stratégique de l'AFUR - Secteur de l'eau). Là encore, il y a eu deux présentations, l'ESAWAS et le directeur technique de l'AFUR, James Manda. Les deux présentations sont disponibles sur le site web

Étude comparative sur les CAPEX et les OPEX des mini-réseaux : une approche régionale au Burkina Faso, au Nigeria et en Sierra Leone – rédigée par Samuel Bunnya Sebbowa, coordinateur de projets, AFUR

Grâce à un effort coordonné entre les organismes de réglementation et les développeurs de mini-réseaux, cette étude développée par Sustainable Energy for All (SEforALL) dans le cadre d'un programme d'assistance technique soutenant la Commission de régulation de l'électricité et de l'eau de la Sierra Leone (SLEWRC) cherche à commencer à aborder la question des lacunes en matière de données dans le domaine des mini-réseaux sur le continent africain.

Des données pertinentes sur les CAPEX et les OPEX ont été collectées auprès de développeurs de mini-réseaux au Burkina Faso, au Nigeria et en Sierra Leone, la question de la crédibilité des données est abordée dans ce premier rapport de référence. Grâce à l'analyse des données, un benchmark complet des CAPEX et OPEX spécifique à l'industrie des mini-réseaux en Afrique de

L'Ouest a été créé, permettant de prendre des décisions éclairées et d'établir des cadres réglementaires efficaces.

En outre, la compilation des principales conclusions dans un rapport détaillé qui est disponible sur le site Web SEforAll constitue la base d'une session de formation pour les régulateurs, permettant une prise de décision éclairée et facilitant les initiatives stratégiques pour le développement durable de mini-réseaux en Sierra Leone.

La méthodologie employée dans cette étude a impliqué un effort de collaboration avec les principales parties prenantes, notamment SEforALL, l'Association africaine des développeurs de mini-réseaux (AMDA) et l'AFUR, afin de recueillir des données complètes sur les CAPEX et les OPEX dans les pays cibles.

Ce n'est qu'un point de départ, avec des plans pour une étude beaucoup plus large basée sur l'Afrique déjà en vue. Suivez le lien ci-dessous pour accéder à cette étude perspicace et percutante :

<https://www.seforall.org/publications/mini-grid-capex-and-opex-benchmark-study-a-regional-approach-in-burkina-faso-nigeria>

Le rôle des régulateurs sur les ressources énergétiques distribuées – écrit par James Manda, directeur technique, AFUR

Le Forum africain des régulateurs des services publics a été invité à animer une présentation sur le rôle des régulateurs sur les ressources énergétiques distribuées. Plus précisément, l'AFUR a été chargée de traiter des questions relatives aux cadres réglementaires nécessaires qui sont/seraient nécessaires à l'adoption des ressources énergétiques distribuées sur le continent.

Dans le cadre de cette mission, l'AFUR a réalisé une présentation PowerPoint à un groupe de régulateurs représentant différents pays dans le cadre d'un « Atelier de Formation Tarifaire » organisé par Get. Transformer. L'atelier de formation s'est déroulé du 19 au 23 août 2024. La présentation a plongé dans le monde des RED pour que les régulateurs comprennent leur rôle essentiel dans l'avenir de l'énergie et des affaires.

Par définition, les ressources énergétiques distribuées (RED) représentent un changement de paradigme dans la production et la consommation d'énergie, marquant un abandon significatif des systèmes électriques centralisés au profit de solutions énergétiques localisées et souvent plus efficaces. Il existe une gamme variée de DER, tels que les panneaux solaires, le stockage par

batterie, les véhicules électriques, la biomasse et le biogaz, et les thermostats intelligents, ce qui met en évidence leur rôle dans la refonte de la dynamique énergétique. Ces technologies, généralement surnommées « avancées technologiques perturbatrices », contribuent non seulement à un réseau énergétique plus résilient et durable, mais ont également un impact significatif sur les modèles commerciaux, offrant de nouvelles opportunités d'économies, d'indépendance énergétique et de durabilité.

Dans la présentation, l'AFUR a souligné le principal message concernant les DER, à savoir que les cadres réglementaires pour les ressources énergétiques distribuées (DER) peuvent varier selon le pays ou la région. Cependant, l'AFUR a présenté certains aspects réglementaires communs qui comprennent, mais sans s'y limiter, les questions suivantes discutées ci-dessous :

1. Normes d'interconnexion : Les normes, de par leur nature, définissent les exigences techniques, opérationnelles et de sécurité pour le raccordement des RED au réseau électrique. Ils incluent souvent des directives sur le contrôle de la tension et de la fréquence, les mécanismes de protection et les normes de qualité de l'énergie. Par conséquent, les organismes de réglementation doivent concevoir des normes techniques appropriées qui devraient être utilisées lors de l'adoption et de la mise en œuvre des ressources énergétiques distribuées.

2. Politiques de facturation nette : La facturation nette est utilisée depuis longtemps dans des régions telles que l'Europe. Cependant, il s'agit d'un phénomène relativement nouveau en Afrique. Essentiellement, la facturation nette permet aux propriétaires de RED, tels que les panneaux solaires sur le toit, de recevoir des crédits pour tout excédent d'électricité qu'ils produisent et réinjectent dans le réseau. Les cadres réglementaires établissent généralement les règles et les mécanismes de compensation pour la facturation nette, favorisant ainsi l'intégration des RED.

3. Accès au réseau et participation au marché : Il va sans dire que les régulateurs doivent mettre en place des réglementations qui spécifient les procédures, les exigences et les coûts associés à l'obtention d'un accès au réseau pour les RED. Des lignes directrices claires sur la façon dont les RED peuvent participer aux marchés de l'électricité, y compris les mécanismes de tarification et les règles du marché, sont également importantes.

4. Protection des consommateurs : La question de la protection des consommateurs est cruciale dans l'introduction et la mise en œuvre de diverses catégories de DER sur le marché de l'énergie. À cet égard, les cadres réglementaires jugés nécessaires à la protection des consommateurs devraient souvent inclure des mesures visant à protéger les consommateurs qui possèdent ou louent des RED. Ces mesures peuvent couvrir des domaines tels que la transparence des contrats, les mécanismes de règlement des différends et l'impact potentiel sur les ménages à faible revenu.

5. Normes pour les systèmes de stockage d'énergie : À mesure que le stockage d'énergie devient une composante de plus en plus importante des RED, les cadres réglementaires peuvent inclure des normes spécifiques pour la sécurité du stockage, le rendement et l'interconnexion au réseau.

6. Normes environnementales : En ce qui concerne les normes environnementales, les réglementations peuvent promouvoir l'utilisation des DER à des fins environnementales et d'énergie renouvelable. Cela devrait inclure l'élimination sûre des batteries de stockage une fois qu'elles sont arrivées à la fin de leur cycle de vie, des politiques telles que des normes de portefeuille renouvelable, où les services publics sont tenus de s'approvisionner en énergie à partir d'énergies renouvelables, etc.

En résumant la présentation, l'AFUR a délivré le message en soulignant que les régulateurs de l'énergie jouent un rôle essentiel dans le façonnement du paysage des ressources énergétiques distribuées par le biais de l'élaboration de politiques complètes, de la conception du marché, de la protection des consommateurs et de l'évaluation continue, facilitant ainsi une transition réussie vers un système énergétique plus décentralisé et durable. Les mesures prises par les organismes de réglementation ont une incidence non seulement sur l'élaboration et l'intégration des RED, mais aussi sur la dynamique du marché de l'énergie et les objectifs environnementaux.

Know Your Net Metering - écrit par James Manda, directeur technique, AFUR

Il s'agit d'un mécanisme de facturation qui permet aux consommateurs d'électricité qui produisent leur propre électricité (généralement à partir de sources renouvelables comme les panneaux solaires) de recevoir un crédit pour l'énergie excédentaire qu'ils contribuent au réseau. La facturation nette offre une valeur pour l'énergie excédentaire sans installation supplémentaire ni autres systèmes de stockage coûteux. Deuxièmement, il s'agit d'un moyen pour les propriétaires et les entreprises de contribuer à l'énergie et d'éliminer une partie de la pression sur le réseau, en particulier pendant les périodes de consommation de pointe.

Voici les principales caractéristiques de la facturation nette que les exportateurs et les importateurs d'électricité doivent connaître :

1. Système de crédit : La facturation nette permet aux consommateurs de recevoir des crédits pour l'électricité excédentaire qu'ils produisent. Ces crédits peuvent être utilisés pour compenser leur consommation d'électricité pendant les périodes où ils consomment plus d'énergie qu'ils n'en produisent.

2. **Connectivité au réseau** : La facturation nette nécessite une connexion au réseau. Les consommateurs doivent disposer d'un compteur bidirectionnel capable de mesurer à la fois l'électricité qu'ils consomment du réseau et l'électricité qu'ils exportent vers le réseau.
3. **Ajustements de facturation** : À la fin d'un cycle de facturation, le service public ajuste la facture du consommateur en fonction de la consommation nette. Si un consommateur a exporté plus d'énergie qu'il n'en a consommé, il peut recevoir un crédit qui peut être soit reporté au mois suivant, soit compensé à un taux prédéfini, en fonction de la réglementation de votre pays.
4. **Limites de capacité du système** : Conformément à la réglementation, il peut y avoir une limite à la taille des systèmes d'énergie renouvelable admissibles à la facturation nette. Cela signifie que les consommateurs doivent connaître les réglementations locales concernant la capacité d'installation maximale.
5. **Normes d'interconnexion** : Les systèmes de facturation nette doivent être conformes aux normes d'interconnexion des services publics en vigueur, qui peuvent dicter la manière dont un système peut être connecté au réseau. La compréhension de ces normes est essentielle pour assurer un processus d'installation sans heurts.
6. **Incidences et politiques** : Divers incitatifs tels que des crédits d'impôt ou des remises peuvent être offerts pour l'importation et l'installation de systèmes d'énergie renouvelable. Les parties prenantes doivent donc se tenir informées des lois et des politiques locales qui affectent la facturation nette, ainsi que tout autre équipement d'énergie renouvelable.
7. **Responsabilité et documentation** : La tenue de registres précis de la production et de l'utilisation de l'énergie est essentielle pour que les consommateurs puissent gérer efficacement leurs arrangements de facturation nette et assurer une facturation et des crédits appropriés.
8. **Impact sur la stabilité du réseau** : Des niveaux élevés de production décentralisée par facturation nette peuvent ou peuvent avoir une incidence sur la stabilité et la fiabilité du réseau. Comprendre le fonctionnement de ces dynamiques peut aider les parties prenantes à élaborer de meilleurs plans de gestion de l'énergie.
9. **Modifications potentielles à la législation** : Étant donné que les politiques de facturation nette peuvent faire l'objet de modifications réglementaires ou législatives, les intervenants doivent être proactifs dans la surveillance de tout changement proposé qui pourrait avoir une incidence sur leurs ententes.

En comprenant ces caractéristiques, les exportateurs et les importateurs d'électricité peuvent s'y retrouver efficacement dans les politiques de facturation nette et prendre des décisions éclairées concernant leurs stratégies de consommation et de production d'énergie.

Nouveaux membres

Nous souhaitons la bienvenue à LERC Liberia dans la famille AFUR, nous sommes impatients de travailler en étroite collaboration avec eux pour faire progresser les objectifs de la réglementation des services publics sur le continent

PROTOCOLE D'ENTENTE (MoU)

Les protocoles d'accord suivants ont été signés :

1. Commission fidjienne de la concurrence et de la consommation (FCCC), 12 août 2024
-

ÉVÉNEMENTS À VENIR

La conférence AFUR-AERF (Arab Electricity Regulators Forum) sur l'électricité

La Conférence a maintenant pris une autre forme. L'atelier de trois jours se tiendra au Caire, en Égypte, du 25 au 27 novembre 2024. La BADEA (Banque arabe pour le développement économique en Afrique) a alloué 100 000 USD à cet atelier, les fonds seront utilisés pour couvrir les frais de voyage et d'hébergement d'un délégué de chaque régulateur de l'énergie membre non arabe de l'AFUR.

Les sujets suivants seront abordés au cours de la conférence : la trousse d'outils de régulation des mini-réseaux, y compris l'outil de règlement des tarifs ; Rendement énergétique; la gestion des actifs d'infrastructure ; Cadres réglementaires susceptibles d'améliorer le développement des infrastructures ; L'utilisation du DERS sur le continent et des véhicules électriques.

La correspondance sera envoyée à tous les membres au cours de la première quinzaine de septembre.

AOW – Investir dans l'énergie en Afrique

Cet événement prestigieux se déroule au Cap, en Afrique du Sud, du 7 au 10 octobre. Nous partagerons les détails de l'événement dans les semaines à venir.

21e conférence annuelle de l'AFUR et AGA

Nous sommes heureux d'annoncer que la 21ème Conférence Annuelle aura lieu à Kribi, au Cameroun, du 4 au 7 mars 2025 et sera accueillie par l'Autorité Portuaire Nationale (APN). Le thème de la conférence est « ***L'utilisation de technologies intelligentes dans les services publics – Comment l'organisme de réglementation favorise-t-il l'innovation tout en protégeant les consommateurs ?*** ».

Comme dans un passé récent, on s'attend à ce que la conférence attire des participants de tout le continent, notamment des régulateurs des services publics, des hauts fonctionnaires du gouvernement et du secteur privé, des fournisseurs d'énergie, de communications, d'eau et d'assainissement, ainsi que des représentants d'institutions internationales de développement et de financement, d'investisseurs et de prestataires de services publics. L'événement offre une occasion unique aux régulateurs, aux investisseurs et aux opérateurs de toute l'Afrique de s'engager sur des questions réglementaires d'intérêt commun.

Le programme comprendra les présentations suivantes :

1. **L'intelligence du réseau de transport d'électricité de l'Ouganda : implications sur la fiabilité de l'approvisionnement en électricité - Dr. Geoffrey Okoboi, Keneth Muhumuza, Eng. Grace Kiija**
2. **Évaluation comparative des technologies de surveillance dans le secteur de l'énergie : étude de cas du Kenya - Dr. Fredrick O. Otieno**
3. **L'utilisation de technologies intelligentes dans les services publics – Comment l'organisme de réglementation favorise-t-il l'innovation tout en protégeant les consommateurs ? Contexte africain – Moses Kadenge**
4. **Innovations pour combler les lacunes en matière de données dans la réglementation des systèmes d'assainissement et de sécurité - Chisanga Chanda, ESAWAS**
5. **Analyse comparative réglementaire par le biais de l'analyse des données des panels SFA et DEA sur les marchés du gaz naturel et de l'électricité pour l'Afrique du Sud - Isaac Mutsau**



SAVE THE DATE

**“The Use Of Intelligent Technologies In Utilities
How Does The Regulator Promote Innovation
While Protecting Consumers?”**

**21st ANNUAL CONFERENCE
4th – 7th MARCH 2025**

Kribi, Cameroon



APN.... Pour Un Secteur Portuaire Toujours Plus Dynamique, Compétitif Et Sûr.



Nous nous réjouissons de vous accueillir à Kribi, au Cameroun.

Veuillez utiliser le lien ci-dessous pour vous inscrire :

<https://afurnet.org/21st-conference-registration/>